

Un incontournable des chantiers d'élagage et d'abattage en sécurité dans les Parcs et Jardins : La fiche d'intervention

■ Comment la remplir ?



La nouvelle réglementation suite au décret 2021-1833 du 24/12/2021 est applicable depuis le 1^{er} mars 2022. Elle introduit un nouveau document pour des chantiers d'élagage et d'abattage en sécurité : la fiche d'intervention.

Cette notice explicative vient en complément de la brochure d'information sur le Décret n°2021-1833 du 24 décembre 2021, qui précise le périmètre d'application de la nouvelle réglementation.

MON CHANTIER EST-IL CONCERNÉ PAR LA RÉALISATION D'UNE FICHE D'INTERVENTION ?

Je suis employeur et j'interviens aux côtés de mes salariés / d'autres intervenants OU Je suis salarié

Le **chantier** sur lequel j'interviens, qu'il relève du **domaine public** ou d'une **propriété privée**, comprend :

- ➔ Des travaux manuels ou mécanisés d'abattage / d'élagage / d'éhoupage / de billonnage / de broyage dans un **peuplement forestier (*)** en phase sylvicole (réalisation d'éclaircies, création et entretien des cloisonnements, des zones de circulation et de retournement).

OU

- ➔ Des travaux manuels ou mécanisés d'abattage / d'ébranchage / de billonnage / de broyage dans un **peuplement forestier (*)** en phase d'exploitation et de récolte de bois **(***)**.



- ➔ Les règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles s'appliquent (Articles R717-77 à R717-85 du Code Rural).

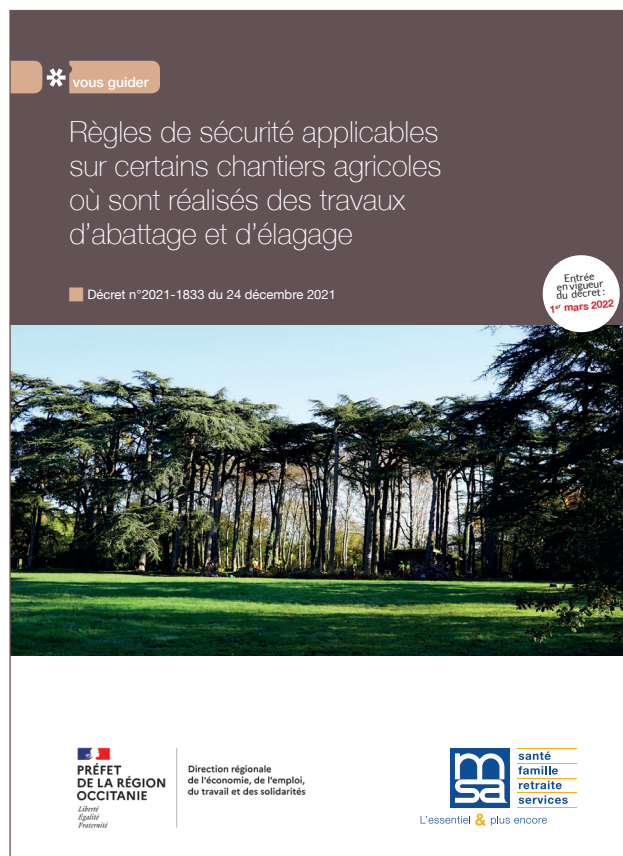


Je ne suis pas concerné par la fiche d'intervention mais la **fiche de chantiers forestiers** est obligatoire pour ce chantier (définie à l'article R. 717-78-1 du Code Rural et de le Pêche Maritime).

(*) Un **peuplement forestier** peut être situé au sein d'une forêt, d'un bois péri-urbain, d'une partie de forêt dans les espaces verts urbains, d'une bande forestière le long des cours d'eau, se compose d'arbres à valeur commerciale.

(**) : Toutes les techniques d'élagage sont concernées (depuis le sol, depuis une nacelle, depuis l'arbre...)

(***) y compris en lien avec des chantiers de BTP ou d'aménagement paysager.



- ➔ Des travaux manuels d'abattage / **d'élagage (**)** / d'éhoupage / de démontage / d'ébranchage / de billonnage **sur des arbres dans les parcs et jardins, ou sur des arbres alignés (le long d'une route, d'une berge, d'une voie ferrée, d'un ouvrage électrique,...), ou sur des arbres isolés (cour d'école, place, au milieu d'un champ, ...) (***)**.

OU

- ➔ Des travaux mécanisés d'abattage / d'élagage / de broyage des rémanents sur des arbres dans les parcs et jardins, ou **sur des arbres alignés (le long d'une route, d'une berge, d'une voie ferrée, d'un ouvrage électrique,...) ou sur des arbres isolés (cour d'école, place, au milieu d'un champ...) (***)**.

OU

- ➔ Des travaux manuels ou mécanisés d'élagage dans un **peuplement forestier (*)** en phase d'exploitation et de récolte de bois.



- ➔ Les règles de sécurité applicables aux travaux agricoles dans les parcs et jardins et à d'autres travaux d'entretien de la végétation s'appliquent.



La **fiche d'intervention** est obligatoire pour ce chantier (définie à l'article R. 717-85-16 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Les travaux d'arboriculture fruitière dans des vergers de production ne sont pas concernés par les dispositions relatives aux travaux forestiers ou aux travaux d'entretien de la végétation.

(*) Un peuplement forestier peut être situé au sein d'une forêt, d'un bois péri-urbain, d'une partie de forêt dans les espaces verts urbains, d'une bande forestière le long des cours d'eau, se compose d'arbres à valeur commerciale.

() : Toutes les techniques d'élagage sont concernées (depuis le sol, depuis une nacelle, depuis l'arbre...)**

(*) y compris en lien avec des chantiers de BTP ou d'aménagement paysager.**

LES POINTS –CLÉS



PAR QUI ?



La fiche d'intervention est réalisée par chaque chef d'entreprise intervenante chargée de tout ou partie des travaux. (= l'ensemble des employeurs faisant intervenir des travailleurs sur un chantier ou leurs délégataires, des employeurs exerçant en personne sur ce chantier et des travailleurs indépendants opérant sur ce même chantier).

Elle est datée et signée par chaque chef d'entreprise intervenante ou son représentant.

Elle engage la responsabilité du chef d'entreprise.



POUR QUOI ?

La fiche d'intervention vient en complément du Document d'Evaluation des Risques Professionnels. Elle est **spécifique** à chaque chantier, chaque chantier étant différent.

La fiche d'intervention fait le lien entre le devis, la préparation et l'exécution des travaux.

Elle permet d'améliorer la sécurité du travail sur les chantiers, la qualité du travail, elle facilite la préparation et le suivi des chantiers de votre entreprise, et l'anticipation des aléas.

C'est un document opérationnel.



POUR QUI ?

La fiche d'intervention est communiquée et présentée aux travailleurs avant le début des travaux. pour les informer des risques spécifiques au chantier et des mesures de prévention mises en place.

Un exemplaire de cette fiche est disponible en permanence sur le chantier. **Chaque intervenant sur le chantier doit avoir pris connaissance de cette fiche avant le début des travaux.**



QUAND LA RÉALISER ?

“Préalablement au début des travaux” La fiche d'intervention se prépare en amont du chantier.

Une fiche d'intervention doit être réalisée à chaque chantier incluant des travaux couverts par le périmètre du décret. Elle peut ne concerner que certaines phases de ce chantier.

Recommandation : l'initier dès la visite de chantier. S'assurer le jour J, au début du chantier, que les risques spécifiques et les mesures de prévention sont cohérentes avec la réalité sur le terrain et l'organisation réelle du chantier. Le cas échéant, réévaluer les risques et adapter les mesures de prévention.

En cas d'écarts constatés au début du chantier ou de modification des travaux à réaliser, il est nécessaire de modifier la fiche d'intervention.



QUEL FORMAT ?

Le format de la fiche d'intervention est libre.
Elle peut être dématérialisée.



QUOI ?

La réglementation impose les éléments **OBLIGATOIRES** suivants :

1. L'indication de l'emplacement du chantier, des travaux à réaliser, des équipements de travail utilisés et des dates de début et de fin des travaux
2. Une carte ou un croquis du chantier indiquant les accès et voies de circulation ainsi que les végétaux à traiter
3. Les risques spécifiques au chantier et au contexte environnant
4. Les mesures de sécurité spécifiques au chantier
5. La procédure à suivre en cas d'accident
6. Les consignes sur l'organisation des secours
7. Les consignes sur la conduite à tenir en cas d'intempéries et de phénomènes météorologiques imprévus



DURÉE DE CONSERVATION ?

Deux ans à compter de sa date de signature.



ET EN CAS DE SOUS-TRAITANCE ?

Elle est communiquée au chef de l'entreprise utilisatrice lorsque le chantier est réalisé dans le cadre des dispositions prises en application de l'article L. 4511-1 du code du travail.

LES DIFFÉRENTES PARTIES OBLIGATOIRES DE LA FICHE D'INTERVENTION : UN EXEMPLE DE FICHE D'INTERVENTION REMPLIE

L'identification du chantier

FICHE D'INTERVENTION



en lien avec le décret 2021-1833 du 24 décembre 2021 relatif aux règles de sécurité applicables les travaux agricoles dans les parcs et jardins et autres travaux d'entretien de la végétation.

L'essentiel & plus encore

Nom du chantier : **M. et Mme Dubeaujardin** N° de devis et/ou de commande affairant : **2023-42**

Identification	Entreprise réalisant le chantier	Donneur d'ordre
Raison sociale	O'boparc SARL	M. Dubeaujardin
Téléphone <small>(en cas d'incident ou d'accident)</small>	06 XX XX XX XX	06 XX XX XX XX
Identification du chantier		
Lieu <small>(adresse, coordonnées GPS)</small>	Rue du Frêne - La-Ville-aux-Pins Coordonnées GPS : 43°23'06.0»N 3°35'30.6»E	
Dates d'exécution <small>Horaires, délais de réalisation...</small>	Début	Fin
	Jour : 16 février Heures : 8h00	Jour : 16 février Heures : 12h30
Main d'œuvre <small>Niveau de formation, ancienneté, habilitation, autorisation de conduite...</small>	Responsable de l'entreprise sur le chantier	Nombre de travailleurs de l'entreprise
	Nom : L'Echelle Prénom : Jean Téléphone :	3 personnes en CDI CACES nacelle : OK Autorisation de conduite : OK

Points de vigilance

Cohérence avec le devis.

Conseils

Préciser les coordonnées téléphoniques de la personne à contacter en cas de problème.

La nature des travaux à réaliser et le matériel utilisé

Travaux à réaliser			
Activités <small>Moyens de prévention mis en œuvre, EPI appropriés à l'activité et aux travailleurs...</small>	<input type="checkbox"/> Ehoupage <input type="checkbox"/> Elagage de formation <input checked="" type="checkbox"/> Elagage d'entretien <input type="checkbox"/> Haubanage <input type="checkbox"/> Démontage avec rétention <input type="checkbox"/> Démontage sans rétention <input type="checkbox"/> Abattage directionnel <input type="checkbox"/> Abattage non directionnel <input checked="" type="checkbox"/> Ebranchage <input type="checkbox"/> Billonnage <input type="checkbox"/> Broyage <input checked="" type="checkbox"/> Evacuation des rémanents <input type="checkbox"/> Rognage / essoussage Autres (à préciser) : Sol propre en fin de chantier - taille de réduction		
Matériels <small>Appropriés à l'activité, Conformes, Vérifiés (VGP), état (maintenance)...</small>	Moyens d'élévation <input checked="" type="checkbox"/> Privilégier les équipements de protection collective <input checked="" type="checkbox"/> Nacelle (PEMP) <input type="checkbox"/> PIRL <input type="checkbox"/> EPI de grimper <input type="checkbox"/> Echelle <input checked="" type="checkbox"/> Echelle = moyen d'accès Autres (à préciser) :	Matériels de coupe <input checked="" type="checkbox"/> Distance de sécurité à respecter vis-à-vis des matériels <input checked="" type="checkbox"/> Tronçonneuse élagueuse <input type="checkbox"/> Tronçonneuse abatteuse <input type="checkbox"/> Lamier d'élagage <input checked="" type="checkbox"/> Scie perche <input type="checkbox"/> Sérateur Autres (à préciser) :	Matériels autres <input checked="" type="checkbox"/> Distance de sécurité à respecter vis-à-vis des matériels <input type="checkbox"/> Broyeur <input type="checkbox"/> Essoucheuse / Rogneuse <input type="checkbox"/> Treuil / Câble <input type="checkbox"/> Mini chargeur <input checked="" type="checkbox"/> Souffleur Autres (à préciser) : Camion-grue
	Matières Etat sanitaire et physiologique des arbres <small>Fragilisation des points d'ancrage, de la structure des arbres (branches, troncs...)</small>	<input type="checkbox"/> Repérer la présence de bois morts ou déperissants sur les sujets à traiter (ou à proximité) <input type="checkbox"/> Identifier les affections dangereuses pour la santé et la sécurité des travailleurs (sue, chancre, capricorne, champignon lignivore...) <input type="checkbox"/> Evaluer l'état d'ancrage des arbres (enracinement) Autres (à préciser) : Visite du 20/01 : absence de fragilisation identifiée sur les chênes lièges - à confirmer lors de l'inspection visuelle préalable => prévenir le chef de chantier si changements	

Points de vigilance

Cohérence avec le devis.

Conseils

Equipements conformes et vérifiés périodiquement ;
Matériel et équipements adaptés et appropriés au chantier.

➔ Le croquis du chantier avec accès, voies de circulation et arbres à traiter

Carte / croquis / photo du chantier indiquant les accès, voies de circulation et les végétaux à traiter

LEGENDES :

- Limite de parcelle
- ⊗ Arbre à abattre
- ⊗ Arbre à tailler
- Arbre
- Zone de stockage et broyage
- ≡ Accès au chantier (compatible au gabarit des engins)
- ~ Ruisseau
- ⚡ Ligne électrique aérienne
- ⚠ Zone de danger ou d'attention (préciser en dessous du symbole)
- 📶 Point avec couverture téléphonique
- + PRS (Point de Rencontre Secours)

Accès au chantier par la rue du Frêne et l'accès au garage du propriétaire (zone de sol dur)

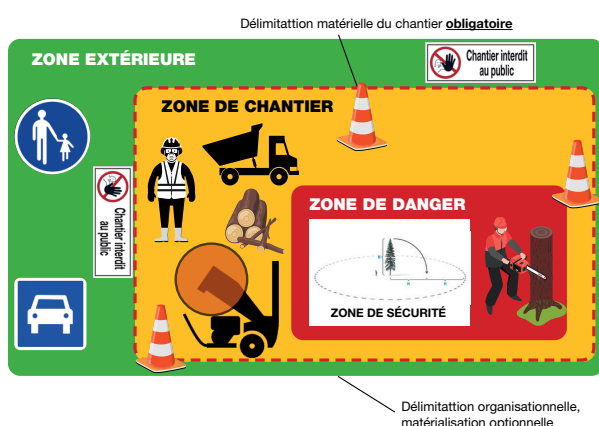
Points de vigilance

La situation au début des travaux est-elle conforme au schéma sur la fiche d'intervention ?
Cohérence avec les éléments du devis.

Conseils

Penser à la localisation du Point de Rencontre des Secours
Indiquer sur le schéma l'emplacement prévu pour le balisage externe.

➔ Rappel de la délimitation des périmètres du chantier



- Balisage externe du chantier vis-à-vis des personnes extérieures avec panneaux d'interdiction d'accès et de signalisation du danger
- Balisage interne au chantier pour limiter les risques de chute d'objet/branche sur l'homme de pied (délimitation organisationnelle)
- Mode / moyen de communication entre travailleurs, à préciser (ex : casques communicants) : **casques communicants à 3**
- Surveillance de l'accès au chantier (intrusion du public) **par l'homme de pied**
- Autres (à préciser) :

Points de vigilance

Balisage matérialisé à mettre en place sur tous les chantiers.
La réglementation fixe les distances du périmètre interne pour l'élagage, l'éhoupage, les opérations d'abattage à l'aide d'outils ou de machines à main par un opérateur au sol, les opérations mécanisées d'abattage, d'élagage, de broyage et pour les travaux réalisés à l'aide d'équipements de travail présentant des risques de projections.

Conseils

Penser également à la signalisation temporaire, conforme à l'article R. 717-85-21 : « Danger. Risque de chute d'arbre ou de branches. Chantier interdit au public ».

Penser à la communication et aux consignes d'arrêt en cas d'intrusion dans le périmètre interne du chantier.

➔ Les risques spécifiques au chantier et à son environnement les mesures de sécurité associées

Risques spécifiques au chantier	
<p>Risque lié aux réseaux <i>Aériens et souterrains</i></p> <p><input type="checkbox"/> Electrique</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> HTB (U > 50 000 V) <input type="checkbox"/> HTA (U ≤ 50 000 V) <input type="checkbox"/> BT (U ≤ 1 000 V) <p><input type="checkbox"/> H₂O</p> <p><input type="checkbox"/> Gaz</p> <p><input type="checkbox"/> Télécom</p> <p>Autres (à préciser) :</p>	<p><input type="checkbox"/> DT DICT déclaration-travaux-proximite-reseaux (chantier distant < 50 m conducteurs électriques nus ou lors d'arrachage d'arbre, de creusement de tranchées...)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> AIPR (Formulaire)</p> <p><input type="checkbox"/> Distance de sécurité à respecter vis-à-vis des conducteurs électriques nus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> HTB (U > 50 000 V) : 5 m <input type="checkbox"/> HTA (U ≤ 50 000 V) : 3 m <input type="checkbox"/> BT (U ≤ 1 000 V) : 3 m <p>Autres (à préciser) :</p> <p>Au cas où : formulaire de découverte fortuite de réseau</p>
<p>Risque lié à l'environnement du chantier</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Routier</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Facteurs météo ambiants Météo hivernale</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Bruit</p> <p><input type="checkbox"/> État des sols (pentes...)</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions de vie sur le chantier</p> <p><input type="checkbox"/> Eclairage</p> <p><input type="checkbox"/> Vapeurs</p> <p><input type="checkbox"/> Poussières</p> <p><input type="checkbox"/> Noyade</p> <p>Autres (à préciser) :</p>	<p>arrêté municipal => circulation alternée par feu tricolore</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Balisage du chantier sur voie publique (https://www.jebalise.fr/)</p> <p><input type="checkbox"/> Adaptation des heures de travail</p> <p><input type="checkbox"/> Mise à disposition d'eau en quantité suffisante</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mise à disposition de cabinet d'aisance chez le client</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mise à disposition d'équipements ou de vêtements de travail spécifiques, préciser : tenue haute visibilité, adaptée à la pluie et au froid</p> <p><input type="checkbox"/> Signal d'alarme (sifflet)</p> <p><input type="checkbox"/> Equipement individuel de flottaison / Barque / bouée de sauvatage</p> <p><input type="checkbox"/> Plan de prévention (entreprise utilisatrice)</p> <p>Autres (à préciser) :</p>
<p>Co activité dans la zone de sécurité du chantier</p> <p><input type="checkbox"/> Entraînement par les éléments mobiles des équipements de travail (rogneuse, broyeur...)</p> <p><input type="checkbox"/> Projection (avec broyeur, rogneuse...)</p> <p>Autres (à préciser) :</p>	<p>Règles organisationnelles à mettre en place</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Répartition des tâches dans le temps et l'espace (travailleur/matériel)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Respect des consignes de sécurité des machines</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Manuel d'utilisation du matériel</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mode de communication entre travailleurs : casques communicants</p> <p>Autres (à préciser) :</p>
<p>Risques autres identifiés :</p> <p>Présence du propriétaire sur site</p>	<p>Mesures de prévention autres :</p> <p>Balisage du périmètre de sécurité avec rubalise sur la propriété + informer le propriétaire de rester à l'intérieur et sortie garage bloquée pendant la durée du chantier</p>
Consignes sur la conduite à tenir en cas de phénomènes météorologiques imprévus	
<p><input checked="" type="checkbox"/> Bulletins d'alerte météorologiques</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Sécuriser les travaux en cours puis arrêter les travaux</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Protéger les zones dangereuses ou potentiellement dangereuses (matérialisation, interdiction d'accès...)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Prévenir le responsable du chantier ou le chef d'entreprise</p> <p>Autres (à préciser) : Coups de vents possibles => Se mettre à l'abri Redémarrer le chantier si les conditions sont favorables (possibilité d'appeler le chef de chantier)</p>	

Points de vigilance

Liste présentée en exemple non exhaustive Ne se substitue pas au DUERP.

Le cas échéant, cohérence avec le plan de prévention du donneur d'ordre.

La situation a-t-elle évolué ?

Le chantier peut-il toujours être réalisé ?


A réviser en cas d'apparition de nouveaux risques en cours de chantier. Informer les intervenants de ces changements.

Coordination entre les intervenants, co-activité, cohérence avec la fiche d'intervention des autres intervenants.

Conseils

Se questionner sur l'environnement immédiat du chantier.

➔ Consignes et Organisation des secours

Organisation des secours - Ressources humaines et matérielles	
<input checked="" type="checkbox"/> Trousse de secours (contenu approprié à l'activité)	<input type="checkbox"/> Kit d'urgence portatif (élagueur)
<input checked="" type="checkbox"/> Préciser le lieu où se trouve la trousse de secours : Habitacle du Camion-grue	
<input checked="" type="checkbox"/> Préciser le Point de Rencontre des Secours : à l'adresse du chantier - maison du propriétaire	
<input checked="" type="checkbox"/> Tous les travailleurs sur le chantier sont Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)	
<input type="checkbox"/> Travailleurs, disposant des compétences (type Grimpeur Sauveteur dans l'Arbre) et des moyens pour porter secours à victime dans l'arbre, en nombre suffisant sur le chantier	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen de communication fonctionnel couverture réseau mobile OK + le propriétaire est présent sur site pendant les travaux	
Autres (à préciser) :	
Organisation des secours - Consignes et procédures	
1. Protéger	
<ol style="list-style-type: none">1. Sécuriser les travaux en cours puis arrêter les travaux2. Protéger les zones dangereuses ou potentiellement dangereuses (matérialisation, interdiction d'accès...)3. Prévenir le responsable du chantier ou le chef d'entreprise	
2. Alerter	
	Numéros d'appel d'urgence
POLICE 17	POMPIERS 18
SAMU 15	PARTOUT EN EUROPE 112
SOURD/MAL ENTENDANT/ MAL COMMUNICANT 114	
<ol style="list-style-type: none">1. S'identifier (nom, prénom, entreprise)2. Donner sa localisation et préciser les moyens d'accès3. Décrire la nature de l'accident4. Préciser le nombre et l'état du (des) blessé(s)5. Décrire les gestes de premiers secours en cours (le cas échéant)6. Fixer un rendez-vous au point de rencontre des secours (PRS)7. Ne jamais raccrocher le premier : attendre les instructions des services de secours	
3. Secourir	
<ol style="list-style-type: none">1. Intervenir sans s'exposer (suivant référentiel SST et / ou GSA)2. Préparer l'arrivée et l'accès des secours (dégagement des rémanents et du matériel)3. Prévenir le siège des entreprises (du donneur d'ordre et de celle réalisant le chantier)	
Dès le début du chantier, stationner les véhicules dans le sens du départ et laisser la voie d'accès libre Obtenir l'accord des services d'urgence avant de déplacer / véhiculer une victime vers un centre de secours	

Points de vigilance

L'emplacement de la fiche d'intervention est connu de tous et accessible à tous à tout moment.

Le matériel de secours est opérationnel et régulièrement vérifié.










FICHE D'INTERVENTION

en lien avec le décret 2021-1833 du 24 décembre 2021 relatif aux règles de sécurité applicables les travaux agricoles dans les parcs et jardins et autres travaux d'entretien de la végétation.

L'essentiel & plus encore












Nom du chantier :

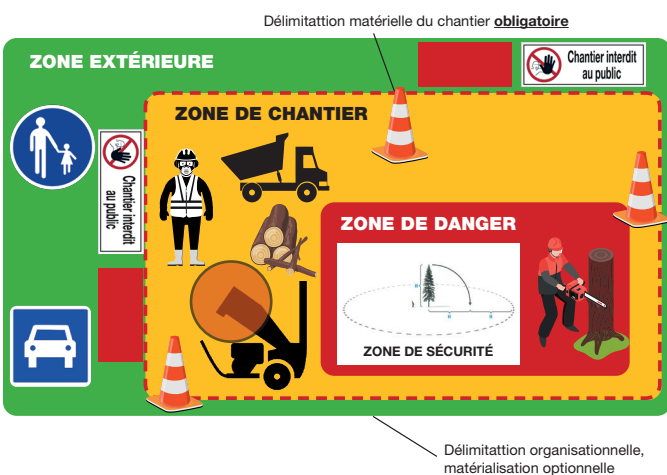
N° de devis et/ou de commande affairant :

Identification	Entreprise réalisant le chantier		Donneur d'ordre
Raison sociale			
Téléphone (en cas d'incident ou d'accident)			
Identification du chantier			
Lieu (adresse, coordonnées GPS)			
Dates d'exécution  Horaires, délais de réalisation...	Début		Fin
	Jour : Heures :		Jour : Heures :
Main d'œuvre  Niveau de formation, ancienneté, habilitation, autorisation de conduite...	Responsable de l'entreprise sur le chantier		Nombre de travailleurs de l'entreprise
	Nom :		
	Prénom :		
Téléphone :			
Travaux à réaliser			
Activités  Moyens de prévention mis en œuvre, EPI appropriés à l'activité et aux travailleurs...	<input type="checkbox"/> Ehoupage <input type="checkbox"/> Elagage de formation <input type="checkbox"/> Elagage d'entretien <input type="checkbox"/> Haubanage <input type="checkbox"/> Démontage avec rétention <input type="checkbox"/> Démontage sans rétention <input type="checkbox"/> Abattage directionnel <input type="checkbox"/> Abattage non directionnel <input type="checkbox"/> Ebranchage <input type="checkbox"/> Billonnage <input type="checkbox"/> Broyage <input type="checkbox"/> Evacuation des rémanents <input type="checkbox"/> Rognage / essoussage		
	Autres (à préciser) :		
Matériels  Appropriés à l'activité, Conformes, Vérifiés (VGP), état (maintenance)...	Moyens d'élévation  Privilégier les équipements de protection collective <input type="checkbox"/> Nacelle (PEMP) <input type="checkbox"/> PIRL <input type="checkbox"/> EPI de grimper <input type="checkbox"/> Echelle  Echelle = moyen d'accès Autres (à préciser) :	Matériels de coupe  Distance de sécurité à respecter vis-à-vis des matériels <input type="checkbox"/> Tronçonneuse élagueuse <input type="checkbox"/> Tronçonneuse abatteuse <input type="checkbox"/> Lamier d'élagage <input type="checkbox"/> Scie perche <input type="checkbox"/> Sécateur Autres (à préciser) :	Matériels autres  Distance de sécurité à respecter vis-à-vis des matériels <input type="checkbox"/> Broyeur <input type="checkbox"/> Essoucheuse / Rogneuse <input type="checkbox"/> Treuil / Câble <input type="checkbox"/> Mini chargeur <input type="checkbox"/> Souffleur Autres (à préciser) :
	Autres (à préciser) :		
Matières Etat sanitaire et physiologique des arbres  Fragilisation des points d'ancrage, de la structure des arbres (branches, tronc...)	<input type="checkbox"/> Repérer la présence de bois morts ou déperissants sur les sujets à traiter (ou à proximité) <input type="checkbox"/> Identifier les affections dangereuses pour la santé et la sécurité des travailleurs (suie, chancre, capricorne, champignon lignivore...) <input type="checkbox"/> Evaluer l'état d'ancrage des arbres (enracinement)		
	Autres (à préciser) :		

 Point de vigilance

Carte / croquis / photo du chantier indiquant les accès, voies de circulation et les végétaux à traiter

- LEGENDES :**
-  Limite de parcelle
 -  Arbre à abattre
 -  Arbre à tailler
 -  Arbre
 -  Zone de stockage et broyage
 -  Accès au chantier (compatible au gabarit des engins)
 -  Ruisseau
 -  Ligne électrique aérienne
 -  Zone de danger ou d'attention (préciser en dessous du symbole)
 -  Point avec couverture téléphonique
 -  PRS (Point de Rencontre Secours)



- Balisage externe du chantier vis-à-vis des personnes extérieures avec panneaux d'interdiction d'accès et de signalisation du danger
- Balisage interne au chantier pour limiter les risques de chute d'objet/branche sur l'homme de pied (délimitation organisationnelle)
- Mode / moyen de communication entre travailleurs, à préciser (ex : casques communicants) :
- Surveillance de l'accès au chantier (intrusion du public)
- Autres (à préciser) :**

Risques spécifiques au chantier

Risque biologique

- Chenilles processionnaires
- Frelons sp et autres hyménoptères
- Berce du Caucase, Ambrosie sp...
- Tiques sp
- Suie de l'Erable
- Chancre du Platane
- Autres (à préciser) :**

Mesures de prévention spécifiques au chantier

- EPI appropriés (masque, combinaison, gants...)
- Appel à un spécialiste pour circonscrire le danger
- Certi biocide (si utilisation de produits biocides)
- Autres (à préciser) :**

 Point de vigilance

FICHE D'INTERVENTION

Risques spécifiques au chantier	
<p style="text-align: center;">Risque lié aux réseaux</p> <p><i>Aériens et souterrains</i></p> <p><input type="checkbox"/> Electrique</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> HTB (U > 50 000 V) <input type="checkbox"/> HTA (U ≤ 50 000 V) <input type="checkbox"/> BT (U ≤ 1 000 V) <p><input type="checkbox"/> H²O</p> <p><input type="checkbox"/> Gaz</p> <p><input type="checkbox"/> Télécom</p> <p>Autres (à préciser) :</p>	<p><input type="checkbox"/> DT DICT declaration-travaux-proximite-reseaux (chantier distant < 50 m conducteurs électriques nus ou lors d'arrachage d'arbre, de creusement de tranchées...)</p> <p><input type="checkbox"/> AIPR (Formulaire)</p> <p><input type="checkbox"/> Distance de sécurité à respecter vis-à-vis des conducteurs électriques nus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> HTB (U > 50 000 V) : 5 m <input type="checkbox"/> HTA (U ≤ 50 000 V) : 3 m <input type="checkbox"/> BT (U ≤ 1 000 V) : 3 m <p>Autres (à préciser) :</p> <p>Au cas où : <u>formulaire de découverte fortuite de réseau</u></p>
<p style="text-align: center;">Risque lié à l'environnement du chantier</p> <p><input type="checkbox"/> Routier</p> <p><input type="checkbox"/> Facteurs météo ambiants</p> <p><input type="checkbox"/> Bruit</p> <p><input type="checkbox"/> État des sols (pentes...)</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions de vie sur le chantier</p> <p><input type="checkbox"/> Eclairage</p> <p><input type="checkbox"/> Vapeurs</p> <p><input type="checkbox"/> Poussières</p> <p><input type="checkbox"/> Noyade</p> <p>Autres (à préciser) :</p>	<p><input type="checkbox"/> Balisage du chantier sur voie publique (https://www.jebalise.fr/)</p> <p><input type="checkbox"/> Adaptation des heures de travail</p> <p><input type="checkbox"/> Mise à disposition d'eau en quantité suffisante</p> <p><input type="checkbox"/> Mise à disposition de cabinet d'aisance</p> <p><input type="checkbox"/> Mise à disposition d'équipements ou de vêtements de travail spécifiques, préciser :</p> <p><input type="checkbox"/> Signal d'alarme (sifflet)</p> <p><input type="checkbox"/> Equipement individuel de flottaison / Barque / bouée de sauvatage</p> <p><input type="checkbox"/> Plan de prévention (entreprise utilisatrice)</p> <p>Autres (à préciser) :</p>
<p style="text-align: center;">Co activité dans la zone de sécurité du chantier</p> <p><input type="checkbox"/> Entraînement par les éléments mobiles des équipements de travail (rogneuse, broyeur...)</p> <p><input type="checkbox"/> Projection (avec broyeur, rogneuse...)</p> <p>Autres (à préciser) :</p>	<p style="text-align: center;">Règles organisationnelles à mettre en place</p> <p><input type="checkbox"/> Répartition des tâches dans le temps et l'espace (travailleur/matériel)</p> <p><input type="checkbox"/> Respect des consignes de sécurité des machines</p> <p> Manuel d'utilisation du matériel</p> <p><input type="checkbox"/> Mode de communication entre travailleurs :</p> <p>Autres (à préciser) :</p>
<p>Risques autres identifiés :</p>	<p>Mesures de prévention autres :</p>
Consignes sur la conduite à tenir en cas de phénomènes météorologiques imprévus	
<p> Bulletins d'alerte météorologiques</p> <p><input type="checkbox"/> Sécuriser les travaux en cours puis arrêter les travaux</p> <p><input type="checkbox"/> Protéger les zones dangereuses ou potentiellement dangereuses (matérialisation, interdiction d'accès...)</p> <p><input type="checkbox"/> Prévenir le responsable du chantier ou le chef d'entreprise</p> <p>Autres (à préciser) :</p>	

Organisation des secours - Ressources humaines et matérielles

- Trousse de secours (contenu approprié à l'activité) Kit d'urgence portatif (élagueur)
- Préciser le lieu où se trouve la trousse de secours :
- Préciser le **P**oint de **R**encontre des **S**ecours :
- Tous les travailleurs sur le chantier sont **S**auveteurs **S**ecouristes du **T**ravail (SST)
- Travailleurs, disposant des compétences (type **G**rimpeur **S**auveteur dans l'**A**rbre) et des moyens pour porter secours à victime dans l'arbre, en nombre suffisant sur le chantier
- Moyen de communication fonctionnel

Autres (à préciser) :

Organisation des secours - Consignes et procédures

1. Protéger

1. Sécuriser les travaux en cours puis arrêter les travaux
2. Protéger les zones dangereuses ou potentiellement dangereuses (matérialisation, interdiction d'accès...)
3. Prévenir le responsable du chantier ou le chef d'entreprise

2. Alerter



**Numéros
d'appel
d'urgence**



1. S'identifier (nom, prénom, entreprise)
2. Donner sa localisation et préciser les moyens d'accès
3. Décrire la nature de l'accident
4. Préciser le nombre et l'état du (des) blessé(s)
5. Décrire les gestes de premiers secours en cours (le cas échéant)
6. Fixer un rendez-vous au point de rencontre des secours (PRS)
7. Ne jamais raccrocher le premier : attendre les instructions des services de secours

3. Secourir

1. Intervenir sans s'exposer (suivant référentiel SST et / ou GSA)
2. Préparer l'arrivée et l'accès des secours (dégagement des rémanents et du matériel)
3. Prévenir le siège des entreprises (du donneur d'ordre et de celle réalisant le chantier)

Dès le début du chantier, stationner les véhicules dans le sens du départ et laisser la voie d'accès libre

Obtenir l'accord des services d'urgence avant de déplacer / véhiculer une victime vers un centre de secours

Observations / Consignes particulières

Enregistrement

Nom et prénom du chef d'entreprise (ou de son représentant)	Date	Signature

La fiche d'intervention est :

- communiquée et présentée aux travailleurs avant le début des travaux.
- disponible en permanence sur le chantier (possiblement dématérialisée).
- communiquée au chef de l'entreprise utilisatrice lorsque le chantier est réalisé dans le cadre des dispositions prises en application de l'article L. 4511-1 du code du travail (plan de prévention).
- conservée pendant deux ans à compter de sa date de signature.

**La MSA intervient pour la Santé et la Sécurité au Travail
des exploitants, salariés, employeurs agricoles.
Elle agit pour améliorer les conditions de travail
et prévenir les risques en agriculture.
Les conseillers en prévention, les médecins du travail
et les infirmiers de santé au travail sont là pour vous aider
à trouver des solutions adaptées à votre situation.**

12350_A_06/2023 - Crédits photo : ccmsa_image.



L'essentiel & plus encore